

Nombre de membres

En exercice	Présents
	à 20 h
12	7

Date de la convocation

07 avril 2017

Nombre de pouvoirs

2

DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du vendredi 14 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 14 avril, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, se sont réunis à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Louis-Gérard GUERIN, Maire.

Etaient présents à 20 h : M. GUERIN Louis-Gérard, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, Mme RIPOCHE Mariannick, M. LEMARIE Jean-Claude, M. COURTOUX Georges.

Absents à 20 h :

- M. BOSSERAY Dominique a donné pouvoir à M. Didier PIRON,
- M. MORIN Thierry a donné pouvoir à Mme CHEREL Marie-Odile,
- Mme GARDAN Christine,
- Mme ROSSIGNOL Géraldine,
- M. VALLEE Mickaël.

M. PIRON Didier a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Fougères-Agglomération :

Désignation d'un conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Faisant suite à la délibération prise le 20 mars 2017 par le Conseil Communautaire, concernant la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), Fougères-Agglomération demande de désigner un conseiller titulaire ainsi qu'un conseiller suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne :

- Monsieur GUERIN Louis-Gérard, conseiller titulaire,
- Monsieur ESNAULT Franck, conseiller suppléant.

Délibération pour destruction de nids d'hyménoptères

M. le Maire présente deux devis pour la destruction de nids d'hyménoptères.

➤Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- que la commune, pour l'année 2017, prenne à sa charge la destruction d'hyménoptères (sauf les frelons asiatiques dont la prise en charge est assurée par Fougères Agglomération) dont le nid est situé sur ou dans les maisons d'habitation de LANDEAN,
- de confier cette destruction à la SARL Hygiène, Conseil, Environnement, située au lieu-dit « Le Tronchet » 35460 TREMBLAY dont le forfait par intervention pour les guêpes, les frelons européens et les abeilles (après accord de la fédération des apiculteurs) s'élève à :
- 65 € H.T. jusqu'à 8 mètres,
- 80 € H.T. jusqu'à 15 mètres,
- et 110 € H.T. au-delà de 15 mètres.

Une TVA de 10% sera appliquée si le logement est achevé depuis plus de 2 ans ou 20 % si logement est achevé depuis moins de 2 ans.

Un article concernant cette affaire sera inséré dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Commune.

Vote des comptes administratifs 2016 (Commune et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PIRON Didier, 1er Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par Monsieur GUÉRIN Louis-Gérard, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ **lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2016, lesquels peuvent se résumer ainsi :**

Compte administratif principal de la commune

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		179476,61	39983,66		39983,66	179476,61
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	769735,40	858497,74	340988,58	276599,43	1110723,98	1135097,17
Totaux	769735,40	1037974,35	380972,24	276599,43	1150707,64	1314573,78
Résultat de clôture		268238,95	104372,81			163866,14
Reste à réaliser N			29659,20		29659,20	
Totaux cumulés	769735,40	1037974,35	410631,44	276599,43	1180366,84	1314573,78
Résultats définitifs		268238,95	134032,01			134206,94

Compte administratif annexe « Assainissement »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		8448,06		461,98		8910,04
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	28743,99	23103,71	26233,49	25590,23	54977,48	48693,94
Totaux	28743,99	31551,77	26233,49	26052,21	54977,48	57603,98
Résultat de clôture		2807,78	181,28			2626,50
Reste à réaliser N			15535,00	9231,00	15535,00	9231,00
Totaux cumulés	28743,99	31551,77	41768,49	35283,21	70512,48	66834,98
Résultats définitifs		2807,78	6485,28		3677,50	

Compte administratif annexe « Beaulieu »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N	11406,89		74300,53		85707,42	
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	74300,57	72001,68	51256,34	74300,53	125556,91	146302,21
Totaux	85707,46	72001,68	125556,87	74300,53	211264,33	146302,21
Résultat de clôture	13705,78		51256,34		64962,12	
Reste à réaliser N						

Totaux cumulés	85.707,46	72001,68	125556,87	74300,53	211264,33	146302,21
Résultats définitifs	13705,78		51256,34		64962,12	

Compte administratif annexe « Résidence les Molans »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		3282,43	6480,76		3198,33	
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	61782,52	61782,52	69465,41	60048,70	131247,93	121831,22
Totaux	61782,52	65064,95	75946,17	60048,70	134446,26	121831,22
Résultat de clôture		3282,43	15897,47		12615,04	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	61782,52	65064,95	75946,17	60048,70	134446,26	121831,22
Résultats définitifs		3282,43	15897,47		12615,04	

Compte administratif annexe « Résidence l'Orée du Bois »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N			14831,92		14831,92	
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	151262,08	151262,08	152740,85	137909,84	304002,93	289171,92
Totaux	151262,08	151262,08	167572,77	137909,84	318834,85	289171,92
Résultat de clôture			29662,93		29662,93	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	151262,08	151262,08	167572,77	137909,84	318834,85	289171,92
Résultats définitifs			29662,93		29662,93	

Par 8 voix pour (M. le Maire n'a pas pris part au vote) :

➤ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

➤ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

➤ vote, le compte administratif 2016 principal de la commune, de l'assainissement, Beaulieu, Résidence les Molans, Résidence l'Orée du Bois.

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2016 (Commune et budgets annexes)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement, du lotissement de Beaulieu, du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » et du lotissement « Résidence les Molans », pour l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, déclare que les comptes de gestion (commune, assainissement, lotissement de Beaulieu, du lotissement Résidence l'Orée du Bois et du lotissement Résidence les Molans) dressés, pour l'exercice 2016, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats du compte administratif 2016 de la commune au budget primitif 2017

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2016 principal de la commune présente les résultats suivants :

excédent de fonctionnement	268238,95 €
déficit d'investissement	104372,81 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- de reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 pour la somme de 134206,94 €, en recettes de fonctionnement, au budget primitif 2017 de la commune de Landéan, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- de reprendre le déficit d'investissement du compte administratif 2016 pour la somme de 104372,81 €, en dépenses d'investissement, au budget primitif 2017 de la commune, à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »,
- d'affecter la somme de 134032,01 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2017, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune les crédits suivants :

	Imputation	Montant
recettes de fonctionnement	compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	134206,94 €
dépenses d'investissement	compte 001 (dépenses d'investissement reporté)	104372,81 €

recettes d'investissement	compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	134032,01 €
---------------------------	---	-------------

Affectation des résultats du compte administratif 2016 de l'assainissement au budget primitif 2017

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2016 de l'assainissement présente les résultats suivants :

excédent de fonctionnement	2807,78 €
déficit d'investissement	181,28 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose :

- de ne pas reprendre l'excédent de fonctionnement 2016 pour la somme de 2.807,78 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2017 de l'assainissement mais d'affecter cette somme à l'article 1068 en recettes d'investissement.
- de reprendre le déficit d'investissement du compte administratif 2016 pour la somme de 181,28 €, en dépenses d'investissement, au budget primitif 2017 de l'assainissement, à l'article 001 « déficit d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2017 de l'assainissement les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
recettes de fonctionnement	compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	Néant
dépenses d'investissement	compte 001(déficit d'investissement reporté)	181,28 €

Affectation des résultats du compte administratif 2016 du lotissement de Beaulieu au budget primitif 2017

M. le Maire rappelle que le compte administratif du lotissement Beaulieu de l'exercice 2016 présente les résultats suivants :

déficit de fonctionnement	13705,78 €
déficit d'investissement	51256,34 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

- le déficit de fonctionnement du compte administratif 2016 du lotissement de Beaulieu pour la somme de 13705,98 €, en dépenses de fonctionnement, à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté », et le déficit d'investissement reporté pour la somme de 51256,34 €, en dépenses d'investissement, à l'article 001 « déficit d'investissement reporté » au budget primitif 2017 du lotissement Beaulieu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2017 du lotissement Beaulieu les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
Dépenses de fonctionnement	compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)	13705,78 €
dépenses d'investissement	compte 001 (déficit d'investissement reporté)	51256,34 €

Affectation des résultats du compte administratif 2016 du lotissement Résidence l'Orée du Bois au budget primitif 2017

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2016 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » présente les résultats suivants :

Déficit ou excédent de fonctionnement	0 €
Déficit d'investissement	29662,93 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

➤ le déficit d'investissement du compte administratif 2016 du lotissement Résidence l'Orée du Bois pour la somme de 29662,93 €, en dépenses d'investissement, à l'article 001 « dépenses d'investissement reporté » au budget primitif 2017 du lotissement Résidence l'Orée du Bois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2017 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
Dépenses d'investissement	compte 001(déficit d'investissement reporté)	29662,93 €

Affectation des résultats du compte administratif 2016 du lotissement Résidence les Molans au budget primitif 2017

M. le Maire rappelle que le compte administratif du lotissement « Résidence les Molans » de l'exercice 2016 présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	3282,43 €
Déficit d'investissement	15897,47 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

➤ l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2016 pour la somme de 3.282,43 €, en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

➤ le déficit d'investissement du compte administratif 2016 pour la somme de 15897,47 €, en dépenses d'investissement au budget primitif 2017 du lotissement « Résidence les Molans », à l'article 001 « déficit d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2017 du lotissement « Résidence les Molans » les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Excédent de fonctionnement	Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	3282,43 €
Déficit d'investissement	compte 001 (Déficit d'investissement reporté)	15897,47 €

Propositions du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord pour l'inscription au BP 2017 de la Commune

M. le Maire présente la proposition de budget primitif du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord concernant les dépenses de voirie 2017 de la Commune de Landéan indiquées ci-dessous :

	propositions dépenses de voirie année 2017	montant
section de fonctionnement	frais de travaux	33250,69 €
	frais de gestion	<u>61587,76 €</u>
	total :	94838,45 €
section d'investissement	travaux à effectuer :	
	Rue du Hallay - signalétique	5470 €
	Rue du Moulin Neuf - ralentisseurs	9300 €
	Bourg - signalétique	5000 €
	Chemin des 5 croix - PATA	683 €
	Ville à Lard - busage	1675 €
	total des travaux :	22128 €
	déficit d'investissement 2016	9976,94 €
	récupération TVA de l'exercice 2015	-7655,09 €
	Amortissements	-3126,38 €
total à reporter :	21323,47 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ accepte d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune de Landéan la proposition 2017 du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord, soit :

- en dépenses de fonctionnement, la somme de 94838,45 € (frais de travaux et de gestion 2017) à l'article 65548 « autres contributions »,

- en dépenses d'investissement, la somme de 21323,47 € (travaux) à l'article 2041582 « bâtiments et installations » à l'opération 981 « travaux de voirie ». M. le Maire indique qu'à la réception des factures d'investissement un montant figure pour l'utilisation du matériel du Syndicat de Voirie pour les chantiers. Ce montant doit être désormais payé en fonctionnement à l'article 65548. Le montant étant inconnu pour l'instant, un budget supplémentaire de 2500 € sera inscrit à cet article.

Vote du budget primitif 2017 de la Commune

M. le Maire présente le projet de budget primitif principal de la commune pour l'année 2017.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	dépenses	835032 €
	recettes	835032 €
Section d'investissement	dépenses	476012 €
	recettes	476012 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2017 tel que présenté par M. le Maire.

Vote du budget primitif 2017 de l'assainissement

M. le Maire présente le projet de budget primitif de l'assainissement pour l'année 2017.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	25414,74 €
	recettes	25414,74 €
section d'investissement	dépenses	47110,12 €
	recettes	47110,12 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2017 tel que présenté par M. le Maire.

Vote du budget primitif 2017 du lotissement Beaulieu

M. le Maire présente le projet de budget primitif du lotissement de Beaulieu pour l'année 2017.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	64967,12 €
	recettes	64967,12 €
section d'investissement	dépenses	102517,68 €
	recettes	102517,68 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement de Beaulieu de l'exercice 2017 tel que présenté par M. le Maire.

Vote du budget primitif 2017 du lotissement « Résidence les Molans »

M. le Maire présente le projet de budget primitif du lotissement « Résidence les Molans » pour l'année 2017.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	78248,04 €
	recettes	78248,04 €
section d'investissement	dépenses	91063,08 €
	recettes	91063,08 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement « Résidence les Molans » de l'exercice 2017 tel que présenté par M. le Maire.

Vote du budget primitif 2017 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois »

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2017 du lotissement « Résidence l'orée du Bois ».

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	227852,26 €
	recettes	227852,26 €
section d'investissement	dépenses	202255,14 €
	recettes	202255,14 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » de l'exercice 2017 tel que présenté par M. le Maire.

Délibération reçue en Préfecture le : 28/04/2017

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2017 et rappelle les taux appliqués en 2016 :

	année 2016
taxe d'habitation	15,79 %
taxe foncière sur propriétés bâties	15,11 %
taxe foncière sur propriétés non bâties	41,93 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote, pour l'année 2017, les taux d'imposition suivants :

	année 2017
taxe d'habitation	15,79 %
taxe foncière sur propriétés bâties	15,11 %
taxe foncière sur propriétés non bâties	41,93 %

Questions diverses (tarifs locations salles communales)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'à la fin du mandat électoral, pour la location des salles communales, situées Place de la Longue Noé à LANDEAN.

COMMUNE DE LANDEAN

COMPLEXE DES ESSARTS

« Tarifs de location au 1^{er} juillet 2017 »

<u>SALLE MELUSINE</u> Capacité 264 places	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS	
	Landéan	Extérieurs	Landéan	Extérieurs
Location 1 repas (<i>midi ou soirée</i>)	Gratuit	140 €	80 €	140 €
Location 2 repas (<i>journée</i>)	Gratuit	180 €	120 €	180 €
Retour	Gratuit	80 €	50 €	80 €
Cuisine	40 €	80 €	80 €	80 €
Nettoyage	60 €	60 €	60 €	60 €

Chauffage	Gratuit	50 €	50 €	50 €
Bal	150 €	250 €		
Vin d'honneur	Gratuit	60 €	30 €	60 €
Caution	500 €	500 €	500 €	500 €
Sonorisation	50 €	50 €	50 €	50 €

La gratuité de location de la salle Mélusine ne dispense pas l'utilisateur du paiement du nettoyage et de la location cuisine si utilisation.

SALLE DES LUTINS

Capacité 48 places

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS	
	Landéan	Extérieurs	Landéan	Extérieurs
Location (sans repas)	Gratuit	40 €	25 €	40 €
Location avec cuisine (repas froid)	20 €	80 €	60 €	80 €
Retour	Gratuit	Gratuit	20 €	30 €
Caution	80 €	80 €	80 €	80 €

Vaisselle, tables et chaises sont inclus dans les tarifs de location.

A charge du locataire : Rangement du mobilier, balayage de la salle, nettoyage des toilettes, de la cuisine (à l'exception du four mixte) et ramassage des gobelets, bouteilles, etc...à l'extérieur de la salle.

Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes :

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités des élus et des 4 Adjointes étaient calculées à partir de la valeur du point de l'indice brut 1015.

Il informe, qu'à compter du 1/01/2017, la référence pour les indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux est l'indice brut 1022 (indice terminal de la fonction publique).

M. le Maire informe :

- qu'il pourrait toucher une indemnité maximale égale à 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique c'est-à-dire 1654,46 € au 1^{er} janvier 2017 et 1664,38 € à compter du 1^{er} février 2017 (la valeur de cet indice ayant augmenté à cette date),
- qu'un Adjoint pourrait percevoir une indemnité maximale égale à 16,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique c'est-à-dire 634,85 € au 1^{er} janvier 2017 et 638,66 € au 1^{er} février 2017.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de fixer son taux d'indemnité à 32,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, son indemnité brute mensuelle serait égale à 1238,92 € au 1^{er} janvier 2017 et 1246,35 € à compter du 1^{er} février 2017,
- de fixer le taux d'indemnité de chaque Adjoint à 12,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, leur indemnité brute mensuelle serait égale à 477,10 € au 1^{er} janvier 2017 et 479,96 € à compter du 1^{er} février 2017 pour un Adjoint.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions faites par M. le Maire et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire. Des crédits seront prévus au budget 2017 de la Commune.

FEUILLET DE CLOTURE

COMMUNE DE LANDEAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2017

1	Fougères-Agglomération : désignation d'un conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges
2	Délibération pour destruction nids d'hyménoptères,
3	Vote des comptes administratifs 2016 (Commune et budgets annexes),
4	Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2016 (Commune et budgets annexes),
5	Affectation des résultats du compte administratif 2016 de la commune au budget primitif 2017,
6	Affectation des résultats du compte administratif 2016 de l'assainissement au budget primitif 2017,
7	Affectation des résultats du compte administratif 2016 du lotissement de Beaulieu au budget primitif 2017,
8	Affectation des résultats du compte administratif 2016 du lotissement Résidence l'Orée du Bois au budget primitif 2017,
9	Affectation des résultats du compte administratif 2016 du lotissement Résidence les Molans au budget primitif 2017,
10	Propositions du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord pour l'inscription au BP 2016 de la Commune,
11	Vote du budget primitif 2017 de la Commune,
12	Vote du budget primitif 2017 de l'assainissement,
13	Vote du budget primitif 2017 du lotissement de Beaulieu,
14	Vote du budget primitif 2017 du lotissement « Résidence les Molans »,
15	Vote du budget primitif 2017 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois »,
16	Vote des taux d'imposition année 2017,
17	Questions diverses (tarifs locations salles communales)
18	Questions diverses (fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints).